



Les Sahraouis sur deux fronts : ONU et UE ! Que va faire la France ?

Le premier front est à New-York. Fin octobre, alors que le Conseil de Sécurité se préparait à adopter la résolution 2440 sur le Sahara occidental, s'est jouée, entre la France et les États-Unis, la question de la durée du prochain mandat de la MINURSO. Alors que la France rappelle régulièrement son désaccord avec « le statu quo » sa diplomatie a défendu, en avril comme en octobre 2018, le mandat d'un an. La position américaine s'est imposée pour une durée de 6 mois, ce qui n'a pas manqué d'introduire une nouvelle dynamique.

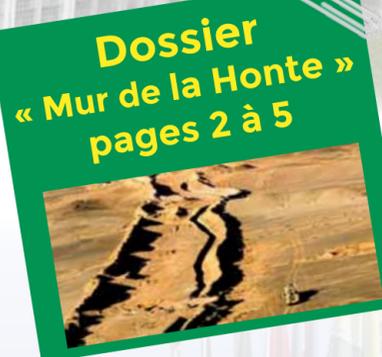
Le deuxième front est à Bruxelles, au sein de l'Union européenne. Malgré les arrêts historiques de la CJUE de décembre 2016 et de février 2018, la France milite au Conseil des ministres et à la Commission pour imposer l'inclusion du Sahara occidental dans les prochains accords de libre-échange et les accords de pêche avec le Maroc et violer ainsi les arrêts de la CJUE, sans tenir compte de l'Avis du Conseiller juridique du Parlement européen, émis récemment.

La pression, voire le chantage, du Maroc atteignent un tel niveau que l'Europe est amenée à violer les arrêts de sa Cour de justice. Ainsi la Commission, sous la pression de la France et de l'Espagne, cherche à les contourner en voulant remplacer « le consentement du peuple du Sahara occidental »

par « le bénéfice éventuel de la population du territoire ». Ce mauvais scénario oublie le tiers du territoire administré par la République sahraouie en exil et cette « population » qui vit à l'est du mur militaire marocain ou qui est réfugiée en Algérie.

Ce qui se joue aujourd'hui, ce n'est pas seulement des questions d'intérêt commercial ou économique mais un choix politique en lien avec le processus de règlement et l'engagement de l'envoyé personnel, le Président Köhler. Ne jamais oublier que toutes les propositions de règlement, depuis 1991, ont été rejetées par le Maroc, qui fort du soutien de l'Europe et de la France, a préféré le *statu quo* à toute solution politique négociée.

Le processus de paix est en panne depuis 2012. Cette nouvelle dynamique, que l'envoyé personnel du Secrétaire général a réussi à créer, va-t-elle se confirmer à Genève ? Horst Köhler a su imposer une feuille de route qui combine prudence et fermeté, il est soutenu par le Conseil de sécurité qui a adopté la résolution 2440, riche de réelles perspectives : réduction du mandat à 6 mois et volonté d'engager les deux parties, Maroc et Front Polisario, à aller vers des négociations sans conditions préalables et de bonne foi. Les signes envoyés par New-York, depuis octobre, ne sont pas étrangers à l'évolution signifi-



cative du Maroc, acceptant enfin de revenir à la table des négociations. Si l'Union européenne cède aux pressions marocaines, elle ne viole pas seulement sa propre légalité, mais réduit l'actuelle pression sur le Maroc, et fait courir le risque de le voir refuser à nouveau toute négociation. Si l'Union Européenne tolère l'occupation du Sahara occidental, pourquoi sortir du *statu quo* et négocier ?

Le paradoxe est que le médiateur, qui est un ancien Président européen, trouve un appui actif à New-York et à Washington alors que Bruxelles et Paris lui mettent des bâtons dans les roues et renforcent la situation actuelle au détriment d'une solution politique dont la première étape devrait se jouer ce 5 décembre à Genève.

Amb. Oubi Bachir, Représentant du Front Polisario en France, Paris le 5 décembre 2018

Dernier trimestre 2018, un plaidoyer en France et en Europe qui fait bouger les lignes

Colloque international à Gonfreville l'Orcher les 19 et 20 octobre

Dans la belle salle des fêtes et de spectacle de Gonfreville, c'est près



de 200 personnes qui ont écouté avec attention les différents intervenants, juristes, universitaires européens et sahraouis, militants associatifs, qui ont dit la souveraineté du peuple sahraoui et de la RASD sur ses ressources naturelles. Pas de discours inutile, des faits, des arguments de droit, des informations de terrain ont mobilisé l'intérêt des présents. Comme à chacune de ces initiatives, autour de l'AARASD, plusieurs comités et associations

À la veille des votes importants du Parlement européen, sur le renouvellement des accords de partenariat UE/Maroc, nous nous adressons à nos eurodéputés

Piloté par notre secrétaire générale, Nicole Gasnier, important lobby en octobre et novembre, à Strasbourg et à Bruxelles, auprès des eurodéputés français pour peser sur le prochain vote du Parlement européen afin que les arrêts de la CJUE soient respectés. Le Maroc occupe le Sahara occiden-

tal, à ce titre tout ce qui s'échange et s'exporte de ce territoire non autonome ne peut se faire sans le consentement du peuple sahraoui, dont le seul représentant est le Front Polisario. Merci aux adhérents et aux associations de Normandie d'y avoir activement participé.

En Val de Marne, dans la Sarthe, en Seine Maritime, dans le Finistère, en Lorraine et dans le Lot les animations du Festival des Solidarités donnent la parole aux Sahraouis

LORRAINE : l'Association de solidarité avec le Peuple sahraoui a réuni à la faculté des lettres de Nancy une cinquantaine d'étudiants autour des deux invités sahraouis du Festisol ! Une belle réussite pour une soirée chaleureuse.

éducatives avec Aide et Action, Guatemala96 et l'AARASD72. Soutien aux élèves en Inde et au Guatemala et formation des enseignants sahraouis en français dans les camps de réfugiés.

IVRY/SEINE : Ce 26 novembre, des militants marocains du Rif et des militant.e.s du Sahara occidental, invités par l'AARASD94, ont partagé leurs luttes pour le respect de leurs droits et s'élever contre la répression qu'ils subissent de la part de l'État marocain. Discrimination, intimidation, arrestations arbitraires, jugements iniques, torture... Au Maroc rien n'a changé depuis 40 ans. Pour celles et ceux qui osent revendiquer le respect de leurs droits, Mohamed VI applique toujours les mêmes méthodes qu'Hassan II.

SEINE MARITIME : l'association Camion-citerne a organisé une belle soirée d'information en présence des deux ami.e.s sahraouis invités par l'AARASD94 et l'AFASPA. La Maire d'Ecrainville présente a lancé un cri d'alerte très émouvant en faveur des réfugiés sahraouis.

LOT : à la MJC de Cahors, plein feu sur les Sahraouis avec l'exposition photos de Maurice Cuquel et la projection du film « Enfants des nuages, la dernière colonie ».

FINISTÈRE : à Lanester, on attend avec impatience les invités sahraouis et associatifs pour participer à la Fête de l'Humanité Bretagne et projeter « Dis-leur que j'existe - une histoire sahraouie ».

LE MANS : Soirée chaleureuse et instructive au travers des échanges de pratiques de nos coopérations

(Indice de développement humain) du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). En 2008, Fouad Abdelmoumni affirmait « le coût de ce dossier, c'est tout simplement le non-développement du Maroc ». Aujourd'hui, 10 ans après ce constat, la situation s'est aggravée mais la population marocaine, victime de cette politique, ne semble plus prête à l'accepter.

Des campagnes pour dénoncer ce mur sont régulièrement organisées

Par exemple, en 2013, la 38^e Conférence de la Coordination européenne de soutien au peuple sahraoui (EUCOCO) organise la « Campagne internationale contre le mur d'occupation marocain au Sahara occidental : ensemble pour abattre le mur ». Il s'agit de faire connaître, de mobiliser pour obliger le Maroc à démilitariser le mur, neutraliser et éliminer tout l'arsenal de destruction qu'il contient. D'autres murs existent dans le monde, il est important que les Sahraouis comme les associations solidaires soient partie prenante des actions engagées pour leur élimination.

La détermination du peuple sahraoui reste intacte !

Ce rempart de sable, nommé par les Sahraouis « le mur de la honte », a d'abord été construit pour défaire militairement l'armée sahraouie et imposer au peuple sahraoui l'occupation de tout le Sahara occidental. Ce fut un échec. L'existence de ce mur depuis plus de 30 ans fige une situation et une séparation tragique des familles. Mais en même temps, le Sahara des territoires libérés s'est développé, a repris son rythme pastoral et, en dépit des dangers liés aux mines, existe et ouvre des écoles au pied de ce mur. Le mur ne peut rien contre la détermination des Sahraouis, contre les usages associés à Internet et les poèmes héroïques ou sentimentaux que les poètes sahraouis s'échangent allègrement de part et d'autre du mur ! Aujourd'hui, les Sahraouis franchissent le mur virtuellement, demain, leur droit sera reconnu et aucun mur ne pourra les arrêter !

Consultez le site :
<http://removethewall.org/fr/>
et diffusez l'information sur le Mur autour de vous, beaucoup de visiteurs au Maroc ignorent totalement l'existence du Mur de la Honte !

de sécurité, d'affaiblir l'envoyé personnel pour empêcher la reprise des négociations directes. C'est pour le moment un échec, le rendez-vous de décembre à Genève est confirmé et les deux parties, Maroc et le Front Polisario, y seront.

Un mur contre les peuples L'entretien du mur et des militaires qui y stationnent coûte cher et pénalise la population marocaine, mais rien ne peut être dit, un des tabous de la royauté !

En 2008, l'économiste marocain Fouad Abdelmoumni estimait que le Royaume avait dépensé près de 120 milliards de dollars depuis la « marche verte » en 1975 pour mener la guerre et occuper le Sahara occidental. La situation économique et sociale marocaine ne peut justifier de telles dépenses. Selon cet économiste, « le royaume pourrait dégager annuellement et de manière productive plus de 3 % de son PIB, s'il venait à se défaire de cette épine qui grève son économie » soit au minimum 2 milliards de dollars qui seraient plus utilement affectés à l'éducation, au logement, à la santé de la population marocaine. Le Maroc est classé 132^e sur 189 pays au classement IDH

Manifestation sahraouie contre le Mur dans les Territoires libérés.
Michèle Decaster - 2009

Et ceux qui y résident sont victimes de discrimination. Ils ne peuvent pas accéder aux emplois aussi facilement que les colons marocains venus peupler le Sahara occidental à partir des années 90.

Une situation à haut risque, entre territoires occupés et territoires libérés, la guerre peut-elle reprendre ?

Au cours de l'été 2016, l'armée marocaine entreprend de goudronner la route entre Guerguerat et la frontière mauritanienne. L'armée sahraouie réagit immédiatement et impose de fait au Maroc de cesser ses travaux et de se retirer de la zone, ce qui sera effectif en février 2017. En avril 2018, le Maroc prétend que le Front Polisario viole le cessez-le-feu en raison de mouvements de troupes sahraouies dans « la zone tampon », en fait il s'agit des sites de Tifariti et de Bir Lahlou, situés dans les territoires libérés ! Avec ces manoeuvres autour du mur et des espaces contrôlés par la MINURSO, le Maroc tente d'imposer un rapport de forces à l'ONU, Secrétaire général comme Conseil



© www.alg24.net

Au Sahara occidental, la « grande muraille » du Maroc



© P. Hertzog

Les Sahraouis en guerre

Les habitants du Sahara occidental ont connu deux périodes de lutte armée menée par l'APLS, l'Armée populaire de libération sahraouie, pour libérer leur territoire de l'oc-

cupation coloniale. De 1973 à 1976, c'est d'abord une lutte armée contre l'Espagne, décidée en mai 1973 au moment de la création du Front Polisario. C'est ensuite une lutte armée contre la Mauritanie et le Maroc, qui viennent d'occuper le

« Une barrière unique au monde, à la fois politique, militaire, ségrégationniste et économique », dénonce Gaïci Nah, de l'Association Sahraouie des Victimes des Mines (ASAVIM).

Sahara occidental en imposant le départ de l'Espagne en novembre 1975. Les Sahraouis passent ainsi d'un colonisateur à deux autres sans avoir pu exercer leur droit à l'autodétermination, ainsi que le prévoit la Charte des Nations unies pour tout peuple colonisé.

À partir de 1975, l'APLS s'engage d'abord contre la présence mauritanienne au Sud, ses succès militaires permettent à la RASD de signer un accord de paix en juillet 1979. Le territoire occupé initialement par la Mauritanie est aussitôt repris par le Maroc. À partir de 1979, l'APLS mène des offensives contre les positions marocaines et remporte là aussi d'importants succès militaires du fait de sa mobilité et de sa bonne connaissance du terrain, face à une armée marocaine mal préparée à ce type de combat. L'APLS est également capable d'empêcher pendant plusieurs années l'exploitation du site phosphatier de Boucraâ près de El Aïoun. En 1982, l'APLS n'est pas loin de gagner sur le terrain militaire tandis que le Front Polisario et la RASD progressent de manière significative aux plans politique et

diplomatique, ainsi l'entrée de la République Arabe Sahraouie Démocratique dans l'Union africaine comme 51^e État.

Le tracé du mur sera figé au moment du cessez-le-feu en 1991, à l'Ouest « utile », 80 % du territoire, occupé par le Maroc, à l'Est, 20% du territoire, contrôlé par l'APLS et nommé par la RASD « territoires libérés ».

Cependant, de 1981 au cessez-le-feu de 1991, les combats n'ont pas cessé. Guerre d'usure qui s'adapte aux contraintes et dangers nouveaux introduits par ce mur en dépit de la disproportion énorme des moyens en effectifs et armements. Cependant, le mur achevé dispose d'une puissance de feu et de contrôle du terrain qui bloque toute issue militaire : l'armée marocaine se cache derrière son mur et l'APLS s'épuise à le franchir. Le combat sur le terrain politique semble désormais la meilleure issue pour le Front Polisario résolu à faire confiance aux Nations Unies, tant sa diplomatie a fait reconnaître au niveau de la Communauté internationale la légitimité du droit à l'autodétermination. Le Plan de paix mis en place en 1988, à l'initiative de l'OUA et de l'ONU, est signé par les deux parties en 1991. Était-il la bonne solution ? Beaucoup en doutent aujourd'hui, alors que le référendum n'a toujours pas eu lieu, et plaident pour une reprise de la guerre. Mais, à chacun de ses congrès, le Front Polisario redit sa volonté de privilégier la solution politique.

« Ce mur partage une terre et sépare des familles »

Un peuple nomade, libre de toute allégeance !

Avec un climat sec et chaud, le Sahara occidental était un territoire par-

couvé par des éleveurs de chameaux et de moutons, suivant de longs parcours pour trouver l'eau et les pâturages. Une de ses principales tribus s'appelait « Les fils des nuages ! » Les frontières coloniales tracées par la France et l'Espagne ont mis beaucoup de temps pour contrarier cette circulation traditionnelle. C'est plutôt la sécheresse, la découverte par l'Espagne des phosphates, le développement des premières villes qui vont favoriser la sédentarisation d'une partie de la population sahraouie, à partir des années 60 et l'intérêt accru de la métropole à se maintenir dans une colonie qui pouvait être riche de nouvelles ressources. Aussi l'Espagne franquiste décida d'y rester alors que l'Afrique accédait à l'indépendance.

Avec l'occupation marocaine, la tragique séparation des familles

Après la Marche verte, en novembre 1975, une partie de la population civile sahraouie, pour échapper à l'armée marocaine, gagne villages et campements du nord-est et de l'est. Mais au printemps 1976, ces campements à Oum Dreïga et Cuelta Zemmour sont bombardés par l'aviation marocaine au napalm et phosphore blanc, imposant aux rescapés de partir plus à l'est. L'Algérie ouvrit sa frontière et accorda refuge à tous ces Sahraouis, sur la Hamada de Tindouf, où se mirent en place 5 ensembles d'habitat, éloignés les uns des autres pour se protéger des bombardements. Ils sont à l'origine des 5 wilayas qui reproduisent, en raccourci, l'espace du territoire occupé.

La marche verte, l'occupation militaire, la guerre imposèrent aux familles sahraouies une première séparation : pour les uns, partis très vite, l'installation en Algérie, pour les autres, l'obligation de rester



© APSO-PHS

dans un pays qui n'était plus le leur. La construction du mur renforça et imposa de manière « définitive » cette séparation. Le mur sépare la population sahraouie en deux parties, une population sous occupation et une population réfugiée et empêche de fait tout contact et toute circulation entre elles. Situation tragique pour la plupart des familles qui pour certaines n'ont jamais revu leurs proches ; enfants séparés de leur père ou de leur mère...

Le mur est source de souffrance : « Le mur ? C'est dur ! j'ai grandi derrière lui et mes enfants sont nés à son ombre » raconte cette femme de 36 ans qui vit dans les camps de Tindouf. Pour se rendre au mur depuis Tindouf, il faut 3 heures de piste. Là sur place, on peut apercevoir les soldats marocains qui patrouillent. Souvent, les parents amènent leurs enfants voir le mur derrière lequel vit la famille qu'il n'ont jamais vue...

Une situation scandaleuse que les Nations Unies tentent de corriger avec l'organisation de visites familiales

En 2004, les Nations Unies ont institué « les mesures de confiance » afin de permettre aux familles séparées de se retrouver, en organisant des vols entre le Sahara occidental occupé et les camps de Tindouf. En 10 ans, près de 20.000 personnes ont pris part à ce programme, interrompu depuis 2014. En effet le Maroc en espérait beaucoup ! Les autorités marocaines ont essayé de retenir au Sahara occupé les Sahraouis des campements, au moyen de généreux cadeaux, à condition de faire allégeance au roi. Ça n'a pas marché. Les réfugiés sont repartis à Tindouf. Mais plus intéressant, les Sahraouis résidant au Sahara occidental ont enfin découvert la réalité des campements et de la RASD, complètement caricaturée par la propagande marocaine depuis 1976.

À vos agendas !

Le rendez-vous important de janvier des Amis de la RASD : nous nous retrouverons au Mans les 25 et 26 janvier 2019 pour tenir notre Assemblée générale ! Avec vous ?

Le Front Polisario détruit les mines, le Maroc refuse de signer le Traité d'Ottawa !
Le Maroc refuse catégoriquement de signer le traité d'Ottawa de 2007 sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et de transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction et la convention sur les armes à sous munition de 2008.



© http://actunet.net

Ces visites familiales voulues par l'ONU ont eu raison du mur, recomposant les familles et participant à l'émergence d'une citoyenneté sahraouie. Elles se poursuivent désormais virtuellement tant les relations par Internet ont pris d'importance, sans être gênées par aucun mur !

Mieux connaître ce mur

Un rempart de sable de 2 700 km C'est un rempart de sable, doublé de fossés anti-chars, et protégé sur toute sa longueur par des millions de mines anti-personnel, d'origine variée : Italie, Portugal, Espagne, Royaume Uni, États-Unis, Belgique... Dans son film « Territoire perdu » (2011), le réalisateur Yves Vandeweerd le décrit ainsi : « Haut de plusieurs mètres, (le mur) abrite, sous terre, un système sophistiqué comprenant des batteries d'artillerie et un réseau d'écrans radars. Ainsi, tout mouvement à 60 kilomètres de distance est détecté. Devant l'édifice, sur près de 400 mètres, un champ de barbelés et de mines rend par ailleurs toute tentative d'approche irréalisable ». Une multitude de postes militaires tenus par plus de 100 000 soldats marocains complète le dispositif !



Illustration by Francesc Verdugo Ibarz

Un immense champ de mines et des victimes !

Les zones minées sont les régions pastorales des territoires libérés où les éleveurs sont revenus avec leurs troupeaux après le cessez-le-feu. La cartographie de l'emplacement des mines est difficile à réaliser car les pluies, le mouvement du sable les déplacent en permanence. Aussi éleveurs et animaux sont régulièrement victimes des explosions. On estime que plus de 3 000 personnes ont été touchées par ces mines depuis 1975.

En 2016, le Secrétaire Général de l'ONU, Ban Ki-moon soulignait dans son rapport sur la situation au Sahara occidental que « Les mines terrestres et autres restes explosifs de guerre ont continué de mettre en danger la vie des observateurs militaires et des membres des équipes logistiques de la MINURSO, ainsi que les populations locales et nomades ». Fin 2018, ce danger est toujours d'actualité.

Dans les camps et les territoires libérés, les victimes sont prises en charge par l'Association Sahraouie des Victimes des Mines.

Le Front Polisario s'engage contre les mines

En 2005, le Front Polisario signe l'Acte d'Engagement sur l'interdiction des mines antipersonnel (AP). Les opérations de déminage se déroulent sous l'égide du Service de la lutte antimines des Nations Unies (UNMAS), avec le soutien d'ONG spécialisées. La dernière destruction de mines AP et de mines anti-char a eu lieu, en novembre 2017, près de Tifariti. Le Directeur de l'Association de l'Appel de Genève qui observait cette opération prenait acte de la « démonstration claire de la volonté du Front Polisario de collaborer à la destruction des mines ». Celui-ci s'est engagé à détruire tous les stocks restants de mines AP en 2018.

Un mur très politique Avec ce mur le Maroc viole les conventions qu'il a signées

Le Maroc a construit ce mur pour gagner la guerre et achever son occupation du Sahara occidental. Mais avec ce mur, il viole le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) auquel il a adhéré en 1979.

Il n'existe aucun point de passage dans le mur pour la population sahraouie. Avec cette disposition, le Maroc viole l'article 12 du PIDCP relatif à la liberté de circulation : « Nul ne peut être privé arbitrairement du droit d'entrer librement dans son pays ». Le Pacte spécifie également dans l'alinéa 2 de l'article premier : « Pour atteindre leurs fins, tous les peuples peuvent disposer librement de leurs richesses et de leurs ressources naturelles ». Or le mur empêche les Sahraouis des camps de réfugiés d'accéder aux ressources situées dans le « territoire utile » occupé par le Maroc.